

MINISTÈRE PUBLIC

Communiqué de presse

Le Ministère public et la police neuchâteloise communiquent

Interpellation de trois suspects après le vol de CHF 100'000.–

Un commerçant neuchâtelois a été victime d'une escroquerie élaborée menée par trois individus se faisant passer pour un ouvrier puis pour de faux policiers français, parvenant à dérober CHF 100'000.– avant de prendre la fuite. Grâce au signalement décisif d'un témoin et à l'intervention rapide la police neuchâteloise, soutenue par la gendarmerie vaudoise, les trois suspects — des ressortissants français — ont été interpellés à Gland (VD) et le butin récupéré

Vendredi 14 novembre 2025 en fin d'après-midi, un homme vêtu comme un ouvrier s'est présenté dans le commerce de la victime, affirmant que des travaux à proximité pourraient avoir des conséquences sur le bâtiment. Après avoir inspecté les lieux, il est reparti.

Quelques minutes plus tard, deux autres individus sont entrés dans le magasin, se présentant comme des policiers français enquêtant sur le comportement suspect du faux ouvrier. Ils ont persuadé le commerçant de vérifier si des biens avaient été dérobés. Malgré sa méfiance, celui-ci a ouvert son coffre-fort. Les faux policiers ont alors saisi une caissette contenant CHF 100'000.– avant de s'enfuir en voiture. Le commerçant a aussitôt alerté le 117.

Un témoignage décisif

Un témoin oculaire, qui avait observé une activité suspecte dans le quartier d'un véhicule immatriculé en France plus tôt dans l'après-midi, a communiqué cette information à la police. Ce véhicule a immédiatement fait l'objet d'un signalement au niveau Suisse à des fins de contrôle. C'est une patrouille de la gendarmerie vaudoise qui a intercepté le véhicule à Gland/VD. À l'intérieur, trois hommes ont été interpellés et le butin récupéré.

Ces trois individus ont été transférés dans le canton de Neuchâtel pour la suite de la procédure. Une instruction pénale a été ouverte par la Procureure de service et l'enquête confiée à la police judiciaire. Les trois auteurs présumés sont des ressortissants français et domiciliés en France, âgés respectivement de 50, 38 et 28 ans. Une demande de mise en détention provisoire a été formulée auprès du Tribunal des mesures de contrainte.

La police neuchâteloise salue le rôle déterminant du témoin ainsi que l'efficacité de la gendarmerie vaudoise lors de l'interpellation.

Elle rappelle enfin que les escrocs rivalisent d'ingéniosité pour tromper leurs victimes et encourage la population à composer immédiatement le 117 en cas de doute face à un comportement insistant ou à une situation inhabituelle

Contact :

**Police neuchâteloise, secteur information et prévention, police.presse@ne.ch,
tél. 032 889 90 00**

Neuchâtel, le 26 novembre 2025